



**PRÉFET  
DE LA MEUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet du Préfet**

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bar-le-Duc, le 04 mars 2024

### **Mise en place de permanences au sein des sous-préfectures et de la Direction Départementale des Territoires (DDT) afin d'apporter un soutien individualisé aux agriculteurs**

Afin de concrétiser l'engagement du Président de la République envers les agriculteurs, des permanences régulières d'accompagnement sont mises en place dans les sous-préfectures et la Direction Départementale des Territoires. Elles viseront à permettre une prise en charge personnalisée des agriculteurs et d'échanger sur les difficultés qu'ils rencontrent.

Le calendrier des prochaines permanences :

- **Le mercredi matin de 09h00 à 12h00** à la Direction Départementale des Territoires  
14 rue Antoine Durenne 55012 BAR LE DUC
- **Le jeudi après-midi de 14h00 à 17h00** à la sous-préfecture de Commercy  
22 avenue Stanislas 55205 COMMERCY
- **Le vendredi après-midi de 14h00 à 17h00** à la sous-préfecture de Verdun  
1 place Saint-Paul 55100 VERDUN

### **Contact presse**

#### **Cabinet du Préfet**

Bureau de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle  
Tél. : 03.29.77.55.60 | 03.29.77.58.67  
Courriel : [pref-communication@meuse.gouv.fr](mailto:pref-communication@meuse.gouv.fr)

40, Rue du Bourg  
55 000 Bar-le-Duc